

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 12 JUILLET 2021**

FB/TD/YB n° 2021/02

Objet de la délibération :

Rapport d'activité 2020 du  
concessionnaire GRDF

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 2

Votants : 22

Date de la convocation :

Le 06 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 12 juillet 2021 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, PONÇON Anne, BONNET Dominique, BEULÉ Simone, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, DOKOUROFF Sonia, ROYNEL Éric, SAUTEUR Emmanuel, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène, Cécile COMBEAU, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, Jean JOSEPH, Sylvie ROUZET

Excusés :

- BONVIN Béatrice, Pouvoir à François BELHOMME  
- DAVID Guy, Pouvoir à Dominique BONNET

Absents :

- MARCHAND Jean-Paul  
- AMELOT Thomas  
- ESTAMPE Bruno  
- MARCHAND Isabelle  
- CLAIREMBAULT Claire  
- HAMARD Rolland  
- PICHARD Fabrice

Secrétaire de séance : M. ROYNEL Éric

**VU** l'article L3131-5 du code de la commande publique,  
**VU** l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'article L.2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques,  
**VU** le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération du Conseil municipal du 14/11/2006 adoptant la convention de concession de service public de la distribution de gaz sur la commune d'Épernon.  
**VU** la convention de concession de service public de distribution de gaz dans la commune d'Épernon signée à compter du 12 janvier 2007 pour une durée de 30 ans,

**CONSIDERANT** que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210712-D2021\_07\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2021

Affichage : 15/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021- 168

opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services,

**CONSIDERANT** que ce rapport doit être présenté à la réunion de l'assemblée délibérante de la collectivité.

Sur l'exposé présenté, le conseil municipal à l'unanimité **TIENT COMPTE** :

- du rapport d'activité du concessionnaire GRDF
- de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) d'un montant de 682,00€.

<b>Chiffres-clés de la concession :</b>	<b>2017</b>
Clients desservis	<b>1 031</b>
Longueur du réseau :	<b>21,12 km</b>
Quantité de gaz acheminée en GWh	<b>93</b>
Investissement sur le réseau de distribution	<b>75 232</b>
Nombre d'interventions de sécurité gaz	<b>16</b>
Nombre d'incidents	<b>14</b>

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré à Epernon, le 12 juillet 2021

Le Maire,

F. BELHOMME

